

<https://college-olivierdeserres.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article245>



Prévention des violences intra-familiales

- Informations Administratives -

Publication date: vendredi 24 avril 2020

Copyright © Collège Olivier de Serres - Tous droits réservés

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Éducation
Supérieure
Pédagogie

En cette période de confinement, tu ne peux ni aller à l'école, ni sortir de chez toi.

Tu dois rester à la maison et il faut que tout le monde puisse s'adapter pour vivre au mieux ensemble : toi, tes frères et sœurs, tout comme tes parents. Il y a les cours ou les devoirs à la maison, les amusements, les tâches du quotidien (se laver, manger, dormir, etc.), parfois la nécessité de t'isoler aussi, dans ta chambre par exemple. **C'est important de t'exprimer sur tes besoins. Tes parents sont présents pour t'écouter à ce sujet.**

Cependant, le confinement peut créer de nouvelles difficultés ou les accentuer. Tu peux te sentir coupé de tes contacts habituels, de ta famille élargie, de tes amis, et même de ton enseignant.

Si tu te sens en difficulté chez toi, tu peux t'exprimer en toute confiance auprès notamment de ton professeur avec lequel tu travailles à distance actuellement. Il t'écouterait avec attention et essaiera de trouver avec toi des solutions.

Et, si tu te sens en insécurité, si tu as peur, tu ne dois pas rester seul face à cela. N'hésite pas à contacter le numéro de téléphone gratuit 119, jour et nuit. Ce sont des professionnels de l'enfance qui sont à ton écoute pour te conseiller et t'aider.



www.allo119.gouv.fr

Des ressources pour prévenir les violences intra-familiales pendant le confinement ont été mises en ligne sur le site Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/cid50661/enfants-danger-comment-les-reperer-que-faire.html>

De plus, un formulaire de signalement en ligne est désormais accessible :

<https://www.allo119.gouv.fr/recueil-de-situation>

En cas de danger grave et immédiat, il convient de contacter les services de première urgence (17,18,112).